LE CONSULTE D' ETAT

Présidée par le Vice-President, et les Députés pour les Colleges & les Corps constitués de la République Italienne,

Considerant la situation de l'Europe et celle de le Patrie,

Sont de l'opinion unanime:

1. Que le moment est arrive de mettre dernière main aux Institutions dont les bases ont été posées à Lyon, et à cet effet de déclarer le Gouvernement de la République Italienne Monarchie héreditaire, suivant les mêmes principes que ceux qui constituent le Gouvernement de l'Empire Français;

2. Que l'Empereur NAPOLEON, Fondateur de la République Italienne, soit declaré ROI d'ITALIE;

3. Que le Tròne d'Italie soit hérèditaire de malé en male dans sa descendance directe et légitime, naturelle ou adoptive, a l'exclusion perpetuelle des femmes & leur descendance, sans néanmoins que son droit d'adoption puisse s'élendre sur une autre personne qu un Citoyen de l'Empire Français, ou du Royaume d'Italie;